

Réf: Dossier 207150

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SERENITY CONSEIL »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN, Commune de
Cocody, Quartier Riviera Résidence ABRI 2000 Emeraude
secteur1, Villa 83, Lot 83, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 07 Avril 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SERENITY CONSEIL »

Objet : L'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables ; Et pour la réalisation de l'objet social : Elle peut Réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toutes nature, sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par règlement intérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN, Commune de Cocody, Quartier Riviera Résidence ABRI 2000 Emeraude secteur1, Villa 83, Lot 83, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme TOIN AMAH COLETTE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04424 du 24/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°30646/GTCA/RC/2023 du 24/04/2023

